

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 14

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 3

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« ainsi qu'un représentant de chaque département du périmètre régional. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les trois réseaux consulaires doivent être représentés.